

LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE DE LA MER
PORT DE LA BARBOTIÈRE
33 470 GUJAN-MESTRAS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer la fonction de patron.ne à bord des navires armés aux cultures marines de longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge et à 12 mètres pour les dragues

CONTENU DE LA FORMATION

Certificat de patron de navire aux cultures marines de niveau 1 : **contenu conforme à l'arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines**

Module cultures marines 3 : 106 heures

Navigation-météorologie (46 heures) : les coordonnées géographiques (latitude, longitude, définition du mille, du nœud) et la carte marine, compas magnétique, mesure des directions, règles de barre et balisage (révision du module cultures marines 2), marée, utilisation des appareils d'aide à la navigation du type GPS, météorologie, préparation et exécution d'une traversée dans le cadre de l'exploitation conchylicole.

Moteurs-hydraulique (40 heures) : principe de fonctionnement des moteurs thermiques 4 temps et 2 temps, entretien courant des moteurs à explosion et des diesels en respectant les règles de protection de l'environnement, principaux incidents liés à l'allumage, à la distribution, à l'alimentation en combustible, au graissage, à la réfrigération et à l'embrayage des moteurs à explosion et des diesels, mise en service et entretien courant des centrales et appareils hydrauliques, surveillance et entretien des appareils de production et de stockage électriques, rédaction d'un compte-rendu d'incident technique.

Construction-sécurité-stabilité (12 heures) : principaux termes relatifs à la structure d'un navire et à ses caractéristiques, matériel règlementaire (drome de sauvetage) et matériel de sécurité, stabilité des petits navires, mouvement des poids suspendus, carène liquide.

Règlementation (8 heures) : organisation et rôle de l'administration chargée de la mer, conditions d'exercice de la profession, réglementation du travail à bord, règles de prévention des pollutions, responsabilités du patron, visites de sécurité du navire, circonstances dans lesquelles les visites de sécurité doivent être passées, objectif des différents titres de sécurité et documents obligatoires à bord.

Épreuves écrites finales et navigation - météorologie : 1,5 heures
Soit 107,5 heures

CONDITIONS DE FORMATION

Modalités pédagogiques : cours, travaux pratiques et travaux dirigés
Équipements et supports : atelier de maintenance nautique, salle des cartes, bateau école du lycée de la mer, salle banalisée

PUBLIC CONCERNÉ

Ostréiculteur.trice

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 2

Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément aux dispositions du décret n°2015-1575 du 3 décembre 2015

Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de certificat

DÉBUT DE LA FORMATION

12/05/2025

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

107,5 heures de formation
Une session par an

MODALITÉS DE FINANCEMENT

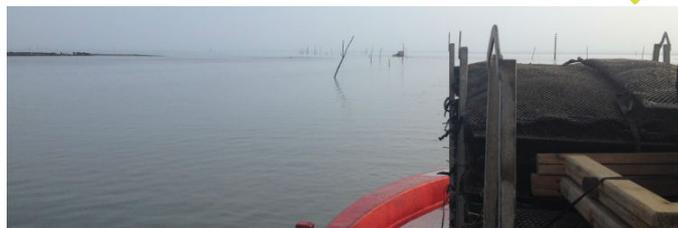
- Compte personnel de Formation CPF
- CPF transition Professionnelle (ex CIF)
- Financement personnel
- Financement Région
- Plan de développement des compétences

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Jacqueline PRIGENT
Assistante de formation
jacqueline.prigent@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 19 21 87 82



CERTIFICAT DE PATRON DE NAVIRE AUX CULTURES MARINES DE NIVEAU 1



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLÉA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cultures marines 3 : épreuves finales orales (« règles de barre, feux, balisage », « construction, sécurité, stabilité » et « réglementation ») ou écrites (« navigation, météorologie »), et, épreuves pratique en cours de formation (« navigation, manœuvre », « moteurs, hydrauliques »). Le module est acquis lorsque la note moyenne est supérieure à 10 sur 20
Éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves
- note inférieure à 10 à l'épreuve « règles de barre, feux, balisage »

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines de niveau 2

PROFIL DES INTERVENANTS

Professionnels Éducation Nationale

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Jacqueline PRIGENT
Assistante de formation
jacqueline.prigent@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 19 21 87 82

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR